

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## Professional Plastic Cleaner

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. **Identificateur de produit** Professional Plastic Cleaner  
Substance / mélange mélange
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
**Utilisations prévues du mélange**  
Agent de nettoyage.  
**Utilisation principale prévue**  
PC-CLN-17.3 Produits de nettoyage et d'entretien d'intérieur (à l'exclusion des produits d'assainissement de l'air et des produits pour les tissus d'ameublement ou le cuir)  
**Utilisations déconseillées du mélange**  
Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
**Fournisseur**  
Nom ou raison sociale RRCustoms Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością  
Adresse Ściegiennego 276, Kielce, 25-116  
Pologne  
No. TVA PL9591982866  
Téléphone +48 508144377  
E-mail office@rrcustoms.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence**  
Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.  
112, +48 508 144 377

### RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange**  
**Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008**  
Le mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.
- 2.2. **Éléments d'étiquetage**  
**Conseils de prudence**  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P280 Porter des gants de protection.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.  
**Informations supplémentaires**  
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.  
Composition selon le règlement (CE) n° 648/2004 tel que modifié: <5 % agents de surface anioniques, <5 % agents de surface non ioniques, <5 % EDTA et sels, colorant
- 2.3. **Autres dangers**  
Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## Professional Plastic Cleaner

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

### RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrement: 01-2119457558-25	propan-2-ol	4-5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	1
Index: 603-096-00-8 CAS: 112-34-5 CE: 203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,3-0,7	Eye Irrit. 2, H319	1, 2
CAS: 68891-38-3 CE: 500-234-8	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	0,1-0,3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Limite de concentration spécifique: Eye Dam. 1, H318: $C \geq 10 \%$ Eye Irrit. 2, H319: $5 \% \leq C < 10 \%$	
CAS: 308062-28-4 CE: 931-292-6	Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	0,1-0,2	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 2, H411	
Index: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 CE: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0,02	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A, H317: $C \geq 0,036 \%$ ETA Par inhalation (poussières/brouillard) = 0,21 mg/l ETA Orale = 450 mg/kg pc	

#### Remarques

- 1 Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.
- 2 Utilisation de la substance est limitée à l'annexe XVII du règlement REACH

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

### RUBRIQUE 4 – Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

##### En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais.

##### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

##### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## Professional Plastic Cleaner

Date de création	25/08/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

### En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau claire. En cas de difficultés, consultez un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### En cas d'inhalation

Ne sont pas attendus.

#### En cas de contact avec la peau

Ne sont pas attendus.

#### En cas de contact avec les yeux

Ne sont pas attendus.

#### En cas d'ingestion

Ne sont pas attendus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement de l'incendie.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec des gants résistants aux produits chimiques. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier.

## RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

## RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

## RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## Professional Plastic Cleaner

Date de création 25/08/2025  
Date de révision  
Numéro de version 1.0

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
propan-2-ol (CAS: 67-63-0)	VLCT (ou VLE)	980 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT (ou VLE)	400 ppm
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (CAS: 112-34-5)	VLEP-8h	67,5 mg/m <sup>3</sup>
	VLEP-8h	10 ppm
	VLCT (ou VLE)	101,2 mg/m <sup>3</sup>
	VLCT (ou VLE)	15 ppm

Union européenne

Directive 2006/15/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (CAS: 112-34-5)	OEL 8 heures	67,5 mg/m <sup>3</sup>
	OEL 8 heures	10 ppm
	OEL 15 minutes	101,2 mg/m <sup>3</sup>
	OEL 15 minutes	15 ppm

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

### Protection des yeux/du visage

Non nécessaire.

### Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. En cas de contact prolongé ou répété, porter des gants de protection.

### Protection respiratoire

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques éventuellement un appareil respiratoire en cas de dépassement des concentrations maximales admissibles CMA des substances ou dans des environnements mal ventilés.

### Risques thermiques

Les données ne sont pas disponibles.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

## RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	bleu
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	non applicable
Température d'auto-inflammation	non applicable
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	7,5 (non dilué)
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## Professional Plastic Cleaner

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

Pression de vapeur donnée non disponible  
propan-2-ol (CAS: 67-63-0) 43 hPa à 20 °C  
Densité et/ou densité relative  
densité 1 g/cm<sup>3</sup>  
propan-2-ol (CAS: 67-63-0) 0,79 g/cm<sup>3</sup>  
Densité de vapeur relative donnée non disponible  
Caractéristiques des particules donnée non disponible  
Forme liquide

### 9.2. Autres informations non indiqué

## RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu. Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Les substances dangereuses dont les concentrations dépassent les limites d'exposition peuvent provoquer une intoxication aiguë par inhalation, en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

#### Toxicité aiguë

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one						
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Par inhalation (poussières/brouillard)	ETA		0,21 mg/l			
Orale	ETA		450 mg/kg pc			

propan-2-ol						
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Par inhalation (vapeurs)	CL <sub>50</sub>	OECD 403	>10000 ppm	6 heures	Rat	F/M

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## Professional Plastic Cleaner

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

propan-2-ol				
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Espèce
Œil	Lésions oculaires graves	OECD 405		Lapin

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

propan-2-ol				
Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
	Ne provoque pas de sensibilisation		Cochon d'Inde	F/M

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

propan-2-ol				
Résultat	Durée d'exposition	Organe spécifique visé	Espèce	Sexe
Négatif sans activation métabolique, Négatif avec activation métabolique		Ovaire	Cochon d'Inde	F/M

### Cancérogénicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

propan-2-ol					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Résultat	Espèce	Sexe
Par inhalation (vapeurs)	NOEC	500 ppm		Rat (Rattus norvegicus)	F/M

### Danger par aspiration

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## Professional Plastic Cleaner

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

#### Autres informations

non indiqué

## RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë

propan-2-ol				
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CE <sub>50</sub>	>10000 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)	
CL <sub>50</sub>	9640 mg/l	96 heures	Poissons	Eau douce

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le mélange est biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne contient pas de composants bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

### 12.7. Autres effets néfastes

Les données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

#### Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

#### Code de la catégorie de déchets

20 01 30 détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

## RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



## Professional Plastic Cleaner

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
non pertinent
- 14.4. Groupe d'emballage  
non pertinent
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
non pertinent
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
La référence dans les sections 4 à 8.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
non pertinent

### RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Restrictions en application de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), tel que modifié

#### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Restriction	Conditions de restriction
55	<p>1. Ne peut être mis sur le marché pour la première fois après le 27 juin 2010, pour la vente au public, en tant que constituant de peinture par pulvérisation ou de produit de nettoyage sous forme de spray dans des générateurs aérosols à des concentrations égales ou supérieures à 3 % en poids.</p> <p>2. Les peintures sous forme de sprays et les produits de nettoyage sous forme de sprays dans des générateurs aérosols contenant du DEGBE et ne respectant pas les conditions énoncées au paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché pour la vente au public après le 27 décembre 2010.</p> <p>3. Sans préjudice d'autres dispositions de la législation communautaire concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges, les fournisseurs veillent à ce que, avant leur mise sur le marché, les peintures autres que les peintures par pulvérisation contenant du DEGBE à des concentrations égales ou supérieures à 3 % en poids, mises sur le marché pour la vente au public, portent, après le 27 décembre 2010, inscrite de manière visible, lisible et indélébile, la mention suivante: «Ne pas utiliser dans les appareils de peinture par pulvérisation.»</p>

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique non indiqué

### RUBRIQUE 16 – Autres informations

#### Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## Professional Plastic Cleaner

Date de création 25/08/2025  
Date de révision Numéro de version 1.0

- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P280 Porter des gants de protection.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation valide.

### Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

### Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- Acute Tox. Toxicité aiguë  
ADR Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique (aiguë)  
Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique (chronique)  
CAS Chemical Abstracts Service  
CE Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS  
CE<sub>50</sub> Concentration d'une substance à laquelle 50 % d'une population est affectée  
CL<sub>50</sub> Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population  
CLP Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
COV Composés organiques volatils  
EINECS Inventaire européen des produits chimiques commercialisés  
EmS Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses  
ETA L'estimation de la toxicité aiguë  
EuPCS Système européen de catégorisation des produits  
Eye Dam. Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. Irritation oculaire  
FBC Facteur de bioconcentration  
Flam. Liq. Liquide inflammable  
IATA Association internationale du transport aérien  
IBC Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
ICAO Organisation de l'Aviation Civile Internationale  
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses  
IMO Organisation Maritime Internationale  
INCI Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques  
ISO Organisation internationale de normalisation  
IUPAC Union internationale de chimie pure et appliquée  
log Kow Coefficient de partage octanol/eau  
NOEC Concentration sans effet observé  
Numéro ONU Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU  
OEL Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel  
PBT Persistant, bioaccumulable et toxique  
PMT Persistant, mobile et toxique  
ppm Partie par million  
REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques  
RID Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que  
modifié



## Professional Plastic Cleaner

Date de création	25/08/2025	Numéro de version	1.0
Date de révision			

Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

### Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

### Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

### Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

### Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

### Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.